

Kenitra, le 16/07/2024  
**AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES N°12/2024**  
**403/2024/12/BADR**

L'Ordonnateur des Douanes et Impôts Indirects au bureau de Kenitra, procédera à la vente aux enchères publiques des marchandises citées en **annexe 2**.

La vente aura lieu le **06/08/2024** à partir de **10H00**.

Les lots exposés à la vente peuvent être visités tous les jours ouvrables pendant les heures légales de travail au magasin des Douanes à la Direction Provincial de Kenitra.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site Internet de cette Administration à l'adresse :

<http://www.douane.gov.ma/web/guest/ventes-aux-encheres-publiques>

« Les données à caractère personnel concernant les participants aux ventes en douane sont collectées, enregistrées et traitées par l'Administration des Douanes et Impôts Indirects conformément aux dispositions de la loi n°09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Ce traitement a fait l'objet d'une autorisation auprès de la CNDP sous numéro A-PO-313/2019 délivrée suite à la décision n°21-2023 du 17/03/2023. Le consentement des participants à l'égard du traitement, précité, sera dématérialisé par la signature d'un formulaire dont le modèle est ci-joint (**annexe 1**).

**Les conditions de la vente :**

- Avant la participation à la vente, tout enchérisseur doit déposer à la recette de Kenitra une caution bancaire dont le montant est fixé à **5.000,00 (cinq mille) Dirhams** ;
  - Les enchérisseurs doivent présenter un quitus fiscal délivré par la DGI ;
  - Les offres sont faites verbalement sur les lieux de la vente par les enchérisseurs et sont reprises oralement et à haute voix par un crieur ;
  - Les lots sont vendues au plus offrant et dernier enchérisseur après accord de la commission de la vente ;
  - Aucune réclamation ne sera admise pour quelque cause que ce soit notamment pour défaut de qualité ;
  - Les paiements sont effectués immédiatement après adjudication par les moyens prévus par la réglementation en vigueur et acceptés par l'Administration au titre des ventes. A défaut de quoi, les lots seront remis en vente conformément aux dispositions légales en vigueur ;
  - Les lots payés doivent être enlevés immédiatement.
  - Nonobstant les frais de magasinage en vigueur, les marchandises adjudgées et non retirées demeurent aux risques des adjudicataires. Leur détérioration, altération ou déperdition ne peuvent donner lieu à des dommages et intérêts quelle qu'en soit la cause ;
  - Les enchérisseurs doivent être munis d'une pièce d'identité officielle, faute de quoi l'offre sera rejetée.
  - Les enlèvements sont effectués à la charge des acquéreurs.
  - L'acquéreur doit tenir une comptabilité matière des marchandises acquises, intégrée à la comptabilité générale de son entreprise. Le défaut de cette comptabilité entraînera le rejet automatique des justificatifs d'achat en douane qui seraient présentés ultérieurement aux contrôles douaniers ;
  - Toute cession à des tiers par l'acquéreur des articles doit obligatoirement être couverte par la délivrance d'une facture établie en bonne et due forme, tirée d'un facturier dont les souches doivent être conservées pour être présentées à toute réquisition du service des Douanes ;
  - La résolution de la vente est prononcée de plein droit et sans sommation, si le retraitement de la marchandise vendue n'est pas effectué dans un délai de huit (8) jours à compte de la date de l'adjudication ;
  - Le service recourra à la procédure de la folle enchère si l'adjudicataire ne remplit pas ses obligations ;
- Pour plus d'information veuillez contacter Monsieur l'Ordonnateur au 05.37.37.11.04 –

L'ordonnateur des Douanes à Kenitra

## **Annexe 1**

### **"La gestion des données relatives aux acquéreurs des marchandises saisies ou abandonnées en douane"**

#### **FORMULAIRE DE CONSENTEMENT**

AUTORISATION CNDP N°A-PO-313/2019

DELIVREE SUITE A LA DECISION N° 21-2023 DU 17/03/2023

(Loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques  
à l'égard du traitement des données à caractère personnel)

**Je soussigné:**

Nom :

Prénom :

CNIE:

Déclare avoir été informé que les données à caractère personnel me concernant sont collectées, enregistrées et traitées par l'Administration des Douanes et Impôts Indirects dans le cadre des ventes en douane.

En outre, je déclare avoir été informé de mes droits d'accès, de rectification et d'opposition à l'usage de ces données, droits que je peux faire valoir en envoyant un mail à l'adresse **[gmsad@douane.gov.ma](mailto:gmsad@douane.gov.ma)**.

Fait à ....., Le .....

**Signature de la personne concernée**  
(Précédée de la mention « Lu et Approuvé »)





[www.douane.gov.ma](http://www.douane.gov.ma)

شارع الإمام علي ميناء القنيطرة - القنيطرة  
الفاكس : +212 537 37 93 49 - الهاتف : +212 537 37 27 14

BD Imame Ali, Port de Kenitra - Kénitra  
Tél : +212 537 37 27 14 - Fax : +212 537 37 93 49